

AMAP Aigrefeuille sur Maine Contrat Volailles 2024 / 2025



Le présent contrat est passé entre :

Le mangeur,
Nom Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

et **Le producteur,**
La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS
17 le vigneau
44330 La Chapelle Heulin
Tel : 06 02 13 95 61
Mail : lafermeduvigneau@outlook.fr

Distribution : Local football, route de la chapelle le jeudi de 18h30 à 19h45 aux dates indiquées

Référente : Julie TROGER – trogerquery@wanadoo.fr – 06 65 59 91 13

Distributions	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil
10	X	12	10	21	12	23	27	27	10	22	12	X

Cocher le contrat choisi	Taille du poulet	Prix moyen unitaire	Quantité	Nombre de distributions	TOTAL (prix * quantité * 10)
	Petit poulet (env 1.750 Kg)	21 €		10	
	Gros poulet (env 2kg)	24 €		10	
	½ poulet (env 0.95 kg)	12.80 €		10	

Règlements :	Encaissement	1 chèque	2 chèques	3 chèques	4 chèques	5 chèques	6 chèques
1 à 6 chèques à l'ordre de « La Ferme du Vigneau »	Fin Aout	X	X	X	X	X	X
	Fin Octobre					X	X
	Fin Décembre		X	X	X	X	X
	Fin Février				X	X	X
	Fin Avril			X			X
	Fin Mai					X	X

Chèque(s) libellé à l'ordre de 'la ferme du vigneau' à remettre accompagné du présent contrat.

Une régularisation a lieu à la fin du contrat pour ajuster le prix payé aux quantités livrées sur la base des tarifs suivants :
12,00 €/kg pour les poulets
13,50€/kg pour le ½ poulet.

Le solde final est : soit reporté sur le contrat suivant, soit dédommagé (sous forme d'argent) si le contrat n'est pas renouvelé.

Le consomm'acteur/la consomm'actrice s'engage en son nom à :

- **Régler d'avance** l'achat de produits correspondant à une part de la production du paysan sur la durée du contrat. **La fréquence et la quantité demandées doivent être constantes pour toute la durée du contrat.**
- **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au bon fonctionnement** et **à la vie de**
- **Récupérer** (ou faire récupérer) **son panier** à l'endroit et à l'heure convenus. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par les permanents de distribution
- Venir chercher son panier avec ses propres récipients (**prévoir une glacière ou un sac isotherme pour une meilleure conservation du produit**)
- **Reconnaître et accepter** les risques liés aux **aléas de la production** (intempéries, ravageurs, maladies...).

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les consomm'acteurs en volailles en quantité et qualité suffisantes, les aléas de production pouvant engendrer des manques à certaines périodes.
- **Etre présent le plus souvent aux distributions et informer en totale transparence** les consomm'acteurs sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques (méthodes agro-écologiques), et sociales (travail/revenu...)
- Mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. L'alimentation des volailles est d'origine biologique ; la totalité des terres et produits de La Ferme du Vigneau est certifiée BIO depuis janvier 2021.

Le producteur :

La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS

Le consomm'acteur

(nom, prénom, signature)

Fait le en **deux** exemplaires originaux